

N/REF : 1/04/2026 14H28 C:000003 I:02601
V/REF : AC/C43705
V/Email reçu le Mercredi 01/04/2026 à 14H28

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. VIQ
IMMEUBLE : VIL.QUADRIFIDES -VIQ
2-6, CLOS DES QUADRIFIDES
35590 L'HERMITAGE

Rennes, le 12 Avril 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 2 CLOS DES QUADRIFIDES - PASS CHANTIER (JUSQU'AU 22/04/2026)
LOGEMENT N° 100075, PORTE N°221, 2° ÉTAGE

MOTIF : REMPLACEMENT MEUBLE SOUS EVIER DEUX PORTES

Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 08/04
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
REMPLACEMENT MEUBLE SOUS EVIER
DÉCOUPE POUR PASSAGE TUYAUX
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 08/04/26 à 14H38 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL092-FP.Meub.ss	évier compl.2pts 80x90	1	257,30	257,30
TOTAL H.T.					257,30
T.V.A. a 10,00%					25,73
TOTAL T.T.C.En EURO					283,03

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.